



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 juin 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Barbara SCHUMAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Nicolas KADA
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Christine GARNIER
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Laura PFISTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230626_16_A - Comité d'avis des subventions culturelles - Nouveau règlement et désignations des représentant-es élu-es - Présentation de la Charte culturelle des transitions.

SEANCE DU 26 JUIN 2023

16-(32339). AFFAIRES CULTURELLES : Comité d'avis des subventions culturelles - Nouveau règlement et désignations des représentant-es élu-es - Présentation de la Charte culturelle des transitions.

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Mesdames, Messieurs,

Le comité d'avis a été créé par la délibération du 21 juillet 2014 afin d'aider les élu-e-s à la prise de décision et d'évaluer collégalement les projets culturels portés par la ville de Grenoble. Il étudie en particulier les demandes de subvention des opérateur-ric-e-s culturel-le-s et vise à renforcer la transparence de leur instruction. Il permet, par ailleurs, d'apporter un avis éclairé aux élu-e-s lors du vote des subventions du secteur culturel de la ville de Grenoble.

La délibération du 26 juin 2017 qui adopte les dispositifs d'accompagnement des opérateur-ric-e-s culturel-le-s précise le rôle et le fonctionnement de ce comité d'avis. Celui-ci est composé de membres représentant des habitant-e-s et usager-e-s des services culturels, des personnes qualifiées issues du secteur culturel et de la société civile ainsi que des élu.e.s de la Ville de Grenoble.

Par la délibération du 11 juillet 2022, la Ville a souhaité mettre en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement aux acteur-ric-e-s privé-e-s, fruits de plusieurs temps de travail et d'échanges ouverts à tous-te-s les acteur-ric-e-s culturel-le-s durant le premier semestre 2022. S'appuyant sur le rôle du comité d'avis dans l'examen des subventions, cette délibération propose de co-construire avec les acteur-ric-e-s culturel-le-s une charte relative aux priorités transversales sur la question des transitions. Elle présente par ailleurs les préconisations des habitant-e-s dans la mise en oeuvre des objectifs de politiques culturelles. Ces préconisations sont le résultat d'un atelier de projets ayant eu lieu au printemps 2022 dans lequel les habitant-e-s ont été mis à contribution pour proposer aux acteur-ric-e-s culturel-le-s des pistes de travail en matière de participation des habitant-e-s.

Dans ce cadre, afin d'améliorer la transparence du processus d'attribution des subventions aux opérateur-ric-e-s culturel-le-s, la Ville souhaite établir un nouveau règlement du comité d'avis, présenté en annexe de la délibération. Ce nouveau règlement a pour objet de renforcer la place des habitant-e-s et usager-e-s dans cette instance et de leur permettre d'exercer leur pouvoir de contrôle des subventions attribuées par la collectivité.

Il est ainsi proposé que les membres, au nombre de 20 titulaires (et 20 suppléant-e-s), soient réparti-e-s comme il suit :

- 5 élu-e-s du Conseil municipal et leurs suppléant-e-s, désigné.es par un vote au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste ;
- 10 membres représentant les habitant-e-s et usager-e-s, volontaires désigné-e-s par tirage au sort (avec un minimum de deux personnes non usagères régulières des lieux culturels) ;

- 5 personnalités qualifiées issues du secteur culturel et de la société civile sur proposition des services culturels et des élu-e-s municipaux.

Ils sont nommés par le Conseil municipal et siègent pour une durée de 2 ans. Le collège des 10 membres représentant les habitant-e-s et usager-e-s, est renouvelable par moitié tous les ans. Pour la première année de mise en place du nouveau règlement, la moitié des membres représentant les habitant-e-s et usager-e-s sont nommé-e-s pour une durée de 1 an, l'autre moitié pour une durée de deux ans. Une règle de parité femme/homme dans la désignation des membres est établie.

Par ailleurs, au printemps 2023 et conformément à la délibération du 11 juillet 2022, trois temps de travail organisés par la Ville ont permis à une soixantaine d'acteur-ric-e-s culturel-le-s grenoblois d'aboutir à une charte culturelle des transitions se voulant évolutive et non contractuelle. Cette charte représente un socle commun d'engagement en matière de transitions climatique, démocratique, pour reconnaître et lutter contre toutes les formes de discriminations et respecter les diversités. Il s'agit d'un outil de travail sur les transitions qui sera amené à être régulièrement révisé par les acteur-ice-s que la Ville s'engage à réunir dans ce but.

La présente délibération a donc pour objet d'adopter le nouveau règlement du comité d'avis, de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres titulaires et suppléants du comité d'avis, ainsi que de porter à la connaissance du Conseil municipal la charte culturelle des transitions écrite par les acteur-ric-e-s culturel-le-s du territoire.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 13 juin 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le nouveau règlement du comité d'avis (annexe 1) ;**
- de prendre acte de la charte culturelle des transitions (annexe 2) ;**
- de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres de la ville de Grenoble, titulaires et suppléant-es , du comité d'avis.**

4 listes de candidats sont proposées :

- Liste Grenoble en commun :

M. Jérôme SOLDEVILLE
Mme Céline MENNETRIER
M. Nicolas KADA
Mme Annabelle BRETTON
M. Olivier BERTRAND
Mme Céline DESLATTES
M. Claus HABFAST
Mme Laura PFISTER

- Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

**Mme Brigitte BOER
M. Chérif BOUTAFA
Mme Dominique SPINI
M. Nicolas PINEL
Mme Nathalie BERANGER
M. Alain CARIGNON**

- Liste Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité :

**M. Pascal CLOUAIRE
M. Hakim SABRI**

- Liste Nouvel Air Socialistes et Apparentés :

**M. Hassen BOUZEGHOUB
M. Lionel PICOLLET**

A l'issue du vote au scrutin secret, les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Nombre de votants : 59**
 - Suffrage exprimés : 57**
 - Liste Grenoble en commun : 37 voix**
 - Liste Opposition Société Civile, Divers Droite et du Centre : 6 voix**
 - Liste Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité : 7 voix**
 - Liste Nouvel Air Socialistes et Apparentés : 7 voix**
- Quotien électoral : 11,4**

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- Liste Grenoble en commun : 3 sièges**
- Liste Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité : 1 siège**
- Liste Nouvel Air Socialistes et Apparentés : 1 siège**

Ainsi sont élu-es :

Titulaires :

- M. Jérôme SOLDEVILLE**
- Mme Céline MENNETRIER**
- M. Nicolas KADA**
- M. Pascal CLOUAIRE**
- M. Hassen BOUZEGHOUB**

Suppléant-es :

- Mme Annabelle BRETTON

- M. Olivier BERTRAND

- Mme Céline DESLATTES

- M. Hakim SABRI

- M. Lionel PICOLLET

Conclusions adoptées :

Adoptée

Affichée le : 29 juin 2023

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Lucille LHEUREUX